



Divorce: enfants handicapé et domicile conjugal

Par **treizeju**, le **20/02/2010** à **19:29**

Bonjour,

Marié sans contrat, Je compte demander le divorce et ma femme refuse de me dire elle acceptera. Nous avons deux maisons. La première maison est un bien propre de ma femme (elle était propriétaire du terrain avant mariage), mais j'ai financé pour moitié la construction. J'ai donc droit à une récompense qui s'élève à la moitié de la valeur actuelle de cette maison. Cette maison est dans un département d'outre mer et loué la deuxième maison a été construite sur un terrain acheté et financé conjointement. C'est notre domicile conjugal

Nous avons eu 3 enfants tous adulte aujourd'hui. L'ainé travaille, la deuxième a 25 ans et est handicapée (sourde, muette et autiste), ma femme en a la tutelle, et la dernière a 24 ans et fait des études de médecine (5^{ème} année).

Pendant la procédure de divorce se posera le problème de savoir qui de nous deux devra quitter le domicile familial. Alors j'ai deux questions:

je voudrais savoir si le fait d'avoir un enfant handicapé donne à ma femme un avantage sur moi pour rester dans le domicile conjugal, bien qu'il soit fort possible que, lors du partage des biens cette maison me revienne.

Est-ce que le fait d'avoir une fille encore étudiante, donne aussi à ma femme un avantage pour le domicile conjugal?

Merci des réponses